

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Autorisation donnée au Maire de
signer la convention d'engagement
de service et d'habilitation
informatique – lieu d'information –
avec la CAF du Val-d'Oise et
approbation du projet de
fonctionnement du Relais petite
enfance

Séance ordinaire du 29 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 23 septembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

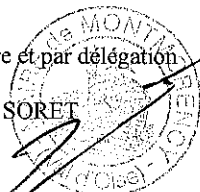
M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI,
Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. AVEAUX, M.
WISS, Mme BODILSEN, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme
CHENET, M. BOUTRON, M. ZULLI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 6 OCT. 2022

Publiée le : - 6 OCT. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 6 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



Absents excusés :

Mme NOACHOVITCHProcuration à M. GUIRAUDET
M. DALOYAUProcuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANOProcuration à M. SAURAY
Mme GROSJEANProcuration à M. ARNOULT
M. TAYBIProcuration à M. PEGARD
Mme BOEHMProcuration à Mme DAUBELCOUR
Mme BONNETProcuration à M. ESKENAZI

Absents

Mme DARROUX
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme ANGELO

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°15

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DE SERVICE ET D'HABILITATION INFORMATIQUE – LIEU D'INFORMATION AVEC LA CAF DU VAL-D'OISE ET APPROBATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux Relais petite enfance,

Vu la lettre-circulaire CNAF 2021-014 du 1^{er} décembre 2021,

Vu la convention d'engagement réciproque de service et d'habilitation informatique – lieu d'information transmise par les services de la CAF du Val-d'Oise au mois d'août 2022,

Considérant la nécessité de préciser les missions générales du Relais petite enfance au sein d'un projet de fonctionnement et de participer à l'information des familles en recherche d'un mode d'accueil par le biais du site monenfant.fr,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Périscolaires du 13 septembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'engagement réciproque de service et d'habilitation informatique - lieu d'information - transmise par la CAF,

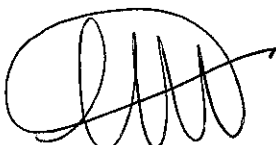
AUTORISE le Maire à la signer.

APPROUVE le projet de fonctionnement du Relais petite enfance,

AUTORISE le Maire à faire appliquer cette décision.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Emilie ANGELO
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

